
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

COMMUNE DE DOURDAN



**ENTRETIEN DU PATRIMOINE ARBORE
DE LA COMMUNE DE DOURDAN**

LOT N°1 : Elagage, abattage et essouchage

LOT N°2 : Tailles architecturées

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

R.C.

* * *

Date et heure limites de remise des candidatures offres : Le 13 octobre 2015 à 17h00

Règlement de la consultation

Pouvoir adjudicateur : Commune de Dourdan

Service gestionnaire : Services Techniques de la ville de Dourdan

Personne responsable du marché : Madame le Maire de DOURDAN

Objet de la consultation : Entretien du patrimoine arboré de la Commune de Dourdan.

Date et heure limites de remise des candidatures et des offres : Le 13 octobre 2015 à 17H00.

Date et heure limite de remise de renseignements complémentaires : 7 jours avant la DLRO soit le 6 octobre 2015 à 17h00.

Article 1 : Objet des marchés

La présente consultation consiste à entretenir le patrimoine arboré concernant les arbres, situés dans les rues, squares, places et propriétés communales de Dourdan et notamment d'effectuer des prestations de taille d'entretien des arbres et de mise en forme architecturée sur le domaine communal.

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 Etendue et mode de consultation

La présente consultation est opérée selon une procédure Marché passé selon une procédure adaptée en application de l'article 28 du code des Marchés publics 2006.

2.2 Décomposition en tranches et lots

Il n'est pas prévu de tranche.

Les prestations sont réparties en deux lots suivants :

Lot n°1 : Elagage, abattage et essouchage.

Lot n°2 : Tailles architecturées

2.3. Forme du marché

Le présent marché est un marché à bons de commande en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics 2006.

Pour le lot n°1 : Elagage, abattage et essouchage.

Le montant maximum annuel de commande est de : 66 000 euros H.T.

Pour le lot n°2 : Tailles architecturées.

Le montant maximum annuel de commande est de : 66 000 euros H.T.

2.4 Mode de dévolution du marché

Chaque marché sera attribué par lot séparé et les candidats peuvent répondre pour un ou plusieurs lots.

En application de l'article 51 du Code des Marchés Publics, les entreprises peuvent présenter leur offre individuellement ou sous forme de groupement. Dans ce cas, la forme solidaire sera exigée.

En cas de groupement, chaque membre du groupement devra fournir les pièces relatives aux candidatures à l'exception des pièces relatives aux offres, lesquelles seront communes aux membres du groupement.

En cas de sous-traitance d'une partie des prestations, affirmée dès la consultation, le candidat devra justifier des capacités du sous-traitant et justifier qu'il en dispose pour l'exécution des prestations (attestation cosignée du sous-traitant et du candidat).

2.5 Compléments et modifications au cahier des charges

Les candidats n'ont pas à apporter de complément, ni de modification au Bordereau des prix unitaires de chaque lot et aux cahiers des charges (C.C.A.P. et C.C.T.P.) joints.

Néanmoins, La personne responsable du marché se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

En outre, le candidat précisera sur l'acte d'engagement de chaque lot s'il refuse ou ne refuse pas l'avance prévue à l'article 87 du code des marchés publics 2006.

2.6 Variantes

Les variantes sont autorisées à l'exception des prescriptions techniques figurant au C.C.T.P.

2.7 Options

Le candidat pourra choisir l'épandage des déchets broyés dans les sous-bois proches de l'intervention.

2.8 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à quatre vingt dix (**90**) jours ; il court à compter de la date limite de remise des offres.

Article 3 : DOSSIER DE CONSULTATION FOURNI AUX CANDIDATS, ET RENSEIGNEMENTS

3.1 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation est constitué par :

- le présent règlement,
- L'Acte d'engagement de chaque lot
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) commun aux deux lots,
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) regroupant les dispositions générales communes aux deux lots et les dispositions spécifiques à chaque lot,
- Le Bordereau des prix unitaires (B.P.U.) de chaque lot.

3.2 Renseignements

Les renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus auprès de :

Service Marchés Publics (Madame POUGNET)
Tel : 01 60 81 18 37
s-pougnet@mairie-dourdan.fr

Les renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus auprès de :

Services Techniques
Mr. Jean Claude DUFOUR
Tel : 01 60 81 12 81
jc-dufour@mairie-dourdan.fr

Les renseignements complémentaires sont envoyés aux opérateurs économiques qui les demandent en temps utile, au plus tard le 6 octobre 2015.

Article 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les dossiers de candidature et offres des candidats seront entièrement rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Les offres seront exprimées en EURO.

Les plis peuvent être remis par voie papier et/ou par voie électronique sur la plateforme suivante : **www.marchespublics-idf-centre.fr**.

Le dossier de consultation peut également y être téléchargé.

Article 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

4.1 Composition du pli à remettre par les candidats

Par voie papier : Le dossier à remettre par les candidats sera placé sous enveloppe extérieure cachetée portant la mention suivante : « Entretien du patrimoine arboré de la Commune de Dourdan– Lot n° - Ne pas ouvrir. »

Cette enveloppe extérieure contiendra une seule enveloppe également cachetée et comprendra les pièces décrites ci-après.

Pour la candidature, les justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat précisées dans l'avis d'appel public à la concurrence.

Pour l'offre :

- l'acte d'engagement par lot à compléter et signer sans modification,
- le Bordereau des prix unitaires par lot à compléter et signer sans modification.

-Un mémoire technique **obligatoire pour l'analyse de l'offre** comprenant :

- 1) Les moyens humains et matériels affectés spécifiquement au chantier.
Le candidat précisera leur qualification. Il décrira le matériel et ceux qu'il qualifie le plus adapté au type de chantier.

Lorsque l'entreprise a demandé que soient prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat peut demander que soient également prises en compte les capacités techniques, professionnelles et financières d'un ou plusieurs sous-traitants (article 45 du code des marchés publics), il peut être précisé les moyens humains et matériels «éventuellement mis à disposition par ce ou ces sous-traitants pendant la durée d'exécution du marché.

- 2) Une description des contraintes (de site ...) identifiées par l'entreprise comme étant susceptibles d'affecter l'exécution des prestations et les dispositions envisagées pour traiter la contrainte.
- 3) Les moyens mis en œuvre par l'entreprise pour garantir la santé et la sécurité sur les chantiers (description de l'installation de chantier, moyens de liaison, aire de stockage, principales mesures prévues pour assurer l'hygiène et la sécurité en l'absence de plan général de coordination, etc).
- 4) Dispositions arrêtées par l'entreprise en matière de gestion des déchets de chantier (organisation et collecte, lieu d'évacuation et traçabilité, etc).
- 5) une note décrivant la répartition des prestations entre chacun des co-traitants en cas de groupement et/ou la partie des prestations allouées au sous traitant en cas de sous traitance.

Par voie électronique, le candidat suivra les instructions données par la plateforme.

Les candidats ont néanmoins la possibilité, s'ils le souhaitent, de pouvoir remettre les pièces contenant les candidatures et celles contenant les offres dans deux enveloppes séparées.

4.2 – Remise des plis

Les plis seront transmis par tout moyen permettant d'en donner date et heure certaine et de garantir leur confidentialité à l'adresse suivante :

Mairie de DOURDAN
Services Techniques
Esplanade Jean-Moulin
91410 DOURDAN

Ou sur la plateforme dématérialisée : www.marchespublics-idf-centre.fr

Au plus tard le 13 octobre 2015 à 17 Heures.

4.3 Documents à fournir par l'attributaire du marché :

Les certificats ou la déclaration mentionnée à l'article 46 du Code des Marchés Publics seront remis par le candidat retenu dans le délai de sept jours à compter de la demande présentée par la Personne Responsable du Marché (PRM). Chaque copie doit être revêtue de la mention « je soussigné ..., atteste que la présente photocopie est conforme à l'original ». Date et signature.

Si le candidat retenu ne les fournit pas, son offre est rejetée. Dans ce cas, l'élimination est prononcée par la Personne Responsable du Marché qui présente la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

L'attestation d'assurance en cours de validité, pour une police d'assurance couvrant l'ensemble des responsabilités du candidat dans le cadre de ses activités sera également remise par l'attributaire dans un délai de quinze jours à compter de la notification du marché.

Article 5 : SELECTION DES CANDIDATURES – JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES

5.1 Sélection des candidatures

Les Critères de sélection des candidatures sont effectués selon les dispositions de l'article 52 du code des marchés publics 2006.

Néanmoins, le pouvoir adjudicateur n'utilisera pas la faculté prévue audit article concernant la production incomplète des pièces. Les candidats doivent donc veiller à fournir toutes les pièces exigées.

L'analyse des capacités financières, professionnelles et techniques est effectuée de la manière suivante :

- Les capacités techniques renvoient aux moyens matériels et humains et sont appréciées quantitativement et qualitativement. Le candidat pourra fournir des certificats ou certifications ayant pour objet de prouver des livraisons ou prestations de services similaires à une collectivité, une description de l'équipement technique, des mesures employées en matière de services et envisagées pour ce marché.
- Le candidat devra présenter des capacités financières permettant de déterminer si ses moyens financiers suffisent pour mener à bien le marché. Ainsi, pour faciliter la preuve de la crédibilité financière du candidat, il est demandé de présenter le chiffre d'affaires global de l'entreprise, le chiffre d'affaire relatif aux prestations objet du marché.

- Les capacités professionnelles permettent de vérifier si le candidat possède les qualifications requises, soit « la preuve d'un certain niveau de compétences professionnelles ».

La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des justifications particulières, sous réserve qu'elles ne présentent pas de risque pour la libre concurrence.

En outre, les candidats doivent justifier des niveaux minimum de capacités techniques suivantes :

Pour les deux lots, CACES obligatoire ou équivalent européen.

Pour le lot n°1 : grimpeur expérimenté.

Pour le lot n°2 : un lamier d'élagage spécifique taille en rideau.

5.2 Jugement et classement des offres

Les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables sont éliminées.

Les autres offres sont classées par ordre décroissant. L'offre la mieux classée est retenue.

Les critères de sélection pondérés des offres sont les suivants :

- valeur technique de l'offre (notation au regard des informations demandées au mémoire technique sachant que la prise en compte de la sécurité et des contraintes de chantier prévaudront dans la notation : Note globale de 60 points sur 100.
- Prix : 40 points sur 100.

Pour la valeur technique les sous critères et leur notation, par lot, sont répartis de la manière suivante :

Lot n°1 :

Moyens humains mis à disposition sur le chantier : 10 points

Moyens matériels : 10 points

Sécurité et hygiène sur les chantiers : 35 points

Gestion des déchets : 5 points

Lot n°2 :

Moyens humains mis à disposition sur le chantier : 10 points

Moyens matériels : 20 points

Sécurité et hygiène sur les chantiers : 25 points

Gestion des déchets : 5 points

La note « prix » se fera par le biais d'une simulation d'un forfait (calculé au regard de prestations types sur la base des bordereaux de prix unitaires) et le calcul sera le suivant :

$$\frac{\text{Montant simulation forfait le moins disant} \times 40}{\text{Montant simulation forfait du candidat}}$$

Le candidat obtenant la note globale la plus élevée sera classé premier.

Lors de l'examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous détails des prix ayant servi à l'élaboration des prix qu'elle estimera nécessaires.